

MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION

MENTION DROIT PUBLIC

THEORIE ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

JEUDI 7 DECEMBRE 2017

13 H 30 – 16 H 30

Aucun document autorisé

Lors de son discours à Lyon sur « *la nécessaire régionalisation du pays* » le 24 mars 1968, voici ce que déclarait le Président De Gaulle :

« L'évolution générale porte, en effet, notre pays vers un équilibre nouveau. L'effort multiséculaire de centralisation, qui lui fut longtemps nécessaire pour réaliser et maintenir son unité malgré les divergences des provinces qui lui étaient successivement rattachées, ne s'impose plus désormais.

Au contraire, ce sont les activités régionales qui apparaissent comme les ressorts de sa puissance économique de demain. »

Près de 50 ans plus tard, quelle est la place de la région dans l'architecture des pouvoirs locaux en France ?
